



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question au Gouvernement n° 2839

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Alain Ferry, pour une question brève, car il reste peu de temps de parole au groupe UDF.

M. Alain Ferry. Ma question sera brève, monsieur le président.

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, depuis la semaine dernière, la presse se fait l'écho d'une augmentation de la violence dans les milieux scolaires.

M. Patrick Ollier. Eh oui !

M. Alain Ferry. Après la hausse significative des chiffres de l'insécurité en l'an 2000 - plus 6 %, du jamais vu depuis 1991 ! -, on fait aujourd'hui le constat terrible que la violence se répand aussi dans les établissements scolaires. Ainsi, selon une enquête, 45 % des lycéens affirment avoir été agressés et 77 % d'entre eux signalent avoir été témoins d'actes de violence. Je n'évoque même pas le cas des victimes qui, pour 38 % d'entre elles, appliquent la loi du silence de peur de représailles.

Pire encore, le constat terrifiant établi en région parisienne est désormais généralisé à l'ensemble de notre pays. Dans ma circonscription, les chefs d'établissement me parlent de la montée de ces phénomènes qui s'accroissent chaque jour.

Je pense qu'il est à présent urgent d'agir et d'appliquer le principe de tolérance zéro pour tous les coupables d'actes de violence. Il faut punir quand cela est nécessaire et adapter la peine à l'acte commis, créer de nouveaux espaces d'échange et de dialogue dans les établissements, afin de rompre la fameuse loi du silence, et restaurer l'autorité parentale, source d'équilibre chez le jeune sans repères.

Quelle est la position du Gouvernement sur ce dossier qui préoccupe nos concitoyens et engendre souvent leur colère ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel.

M. Jean-Luc Mélenchon, ministre délégué à l'enseignement professionnel. Monsieur le député, vous avez bien raison d'appeler, comme d'autres, l'attention sur ce problème qui préoccupe tout le monde dans ce pays.

M. Thierry Mariani. Vous en êtes responsables ! (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Monsieur le député, si nous étions les seuls responsables de cette situation, comme la solution serait simple à trouver ! Hélas, la violence qui sévit dans les établissements scolaires est le produit de causes bien plus nombreuses, parmi lesquelles on peut citer le mauvais exemple que nous donnons depuis près d'une heure aux élèves des écoles primaires présents dans les tribunes du public et auxquels les enseignants devront ensuite expliquer que la démocratie consiste à écouter ceux qui parlent et à se respecter les uns et les autres ! (Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Vous avez raison de dire qu'il y a un problème. Mais sachez que nos équipes éducatives sur le terrain font l'objet d'une mobilisation sans précédent et que des moyens extrêmement importants ont été mobilisés.

M. Yves Fromion. Lesquels ?

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Sur de tels sujets, on ne mégote pas, Monsieur le député !

A l'heure où je vous parle, 2 300 établissements primaires et plus de 500 établissements secondaires sont sous

contrôle de prévention. Nous avons également calculé que 10 000 postes ont été mis en mouvement. Quoi qu'il en soit, j'estime, comme vous, que les moyens ne sont qu'un élément parmi d'autres permettant de régler le problème. Il y a aussi l'éducation à la règle, et cela nécessite du temps, car de grands ravages ont été faits.

M. Thierry Mariani. Par qui ?

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Il y a également la rénovation pédagogique, ce qui exige aussi du temps.

M. Yves Fromion. Il y a des Ponce-Pilate ici !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. J'ai utilisé une fois devant vous la malheureuse expression selon laquelle la violence venait de la société. Mais c'est vrai, elle vient de la société ! Nous sommes tous coresponsables de cette situation ! (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Mais il faut bien reconnaître aussi que, d'une certaine manière, la violence résulte également des difficultés auxquelles est confrontée l'institution scolaire pour conduire tous les jeunes au succès. Et dans l'état de tension actuel, il est vrai que c'est parfois la goutte d'eau qui fait déborder le vase et précipite les jeunes du mauvais côté.

M. Julien Dray. Très juste !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Bref, le principe de vérité doit être appliqué. Sur ce point, je vous donne mille fois raison, monsieur le député. La vérité doit être regardée en face. Toutefois, convenez que, si nous voulons la traiter comme un fait concret, il faut aussi appliquer le principe de discernement.

M. Thierry Mariani. Voilà qu'il fait de la philosophie !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Il faut reconnaître que la violence régresse dans les bassins de prévention. Certes, elle reste à un niveau excessif et certaines de ses manifestations demeurent cachées, mais n'allons pas dire que tous les établissements de France sont à feu et à sang. Ce n'est pas vrai. Il nous suffit déjà de déplorer que certains le soient. Traitons plutôt les cas ensemble, avec sérieux et discernement, et vous verrez que ce défi sera relevé par la France tout entière et par ses enseignants. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Alain Ferry](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2839

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement professionnel

Ministère attributaire : enseignement professionnel

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2001, page 3665

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 31 mai 2001